

Rapport général de la CSS4

sur l'évaluation des

Unités de Recherche en 2004

Le travail d'évaluation des unités de recherches a constitué un processus étalé sur cinq mois :

1. Désignation en Délégation Permanente du 28/04/2004 des sous-commissions d'instruction (SCI);
2. Approfondissement de la réflexion sur la philosophie de l'évaluation;
3. Session extraordinaire de la CSS4 consacrée à l'audition des candidats et évaluation des bilans et des projets (14-17/06/2004);
4. Communication des rapports aux candidats directeurs et dialogue avec ces derniers (26/07-24/09/2004);
5. Présentation des résultats de l'évaluation devant le Conseil scientifique le 29/09/2004;
6. Arbitrages finaux de la Direction générale (Janvier 2005).

1.- Préparation de la session

La commission avait à procéder aux auditions et évaluations suivantes :

UR002 « Santé en Afrique » - Audition de Marc-Eric Gruénais

UR003 « Travail et mondialisation » - Audition de Monique Sélim

UR013 « Migrations, mobilités et peuplement » - Audition de Daniel Delaunay

UR023 « Développement local urbain. Dynamique et régulation » - Audition de Yves-André Fauré

UR029 « Environnement urbain » - Audition de Dominique Couret

UR044 « Dynamiques sociales de l'irrigation » - Audition de Thierry Ruf

UR047 « Croissance et inégalités » - Audition de Xavier Herrera

UR088 « Sociétés populations et environnements sur le temps long en Afrique septentrionale » - Audition de François Paris

UR092 « Les adaptations humains aux environnements tropicaux durant l'holocène » - Audition de Dominique Guillaud

UR095 « Régulations foncières » - Audition de Jean-Philippe Colin

UR102 « Intervention publique, espaces, sociétés » - Audition de Jean-François Baré

UR105 « Savoirs et développement » - Audition de Marie-France Lange

UR107 « Constructions identitaires et mondialisation » - Audition de Marie-José Jolivet

UR169 « Patrimoines naturels, territoires et identités » - Audition de Marie-Christine Cormier-Salem

UR168 « Dynamiques environnementales » - Audition de Geneviève Michon

Nous devons également entendre la présentation du rapport d'évaluation secondaire de la **R24** « Epidémiologie et prévention » et de la **R178** « Conditions et territoires d'émergence des maladies » - dont l'évaluation principale dépendait de la **CSS2**, ainsi que du rapport d'évaluation secondaire de la **R106** « Nutrition, alimentation, sociétés » - dont l'évaluation principale dépendait de la **CSS3**.

1.2. Composition des SCI

Un grand soin a été apporté à la composition des SCI. Il s'agissait, tout en impliquant le plus possible les membres de la CSS, de ne pas surcharger chacun d'entre eux et de veiller à ce **que les compétences réunies couvrent le plus complètement possible les champs thématiques et géographiques des unités évaluées**. Nous nous sommes également préoccupés, dans toute la mesure du possible, de faire jouer la mémoire en invitant des examinateurs de la session de 2000 à participer aux SCI 2004.

1.3. Cadrage du travail d'évaluation

Nous disposions de la note de procédure transmise par la Direction de l'IRD. Il s'agissait d'en respecter l'esprit, tout en en précisant les modalités. Il est à cet égard très dommage qu'à défaut de la transmission d'une mémoire institutionnelle, les examinateurs aient été souvent contraints "d'inventer les règles en cours de partie"... Nous avons également regretté l'absence totale des partenaires du Sud dans la procédure d'évaluation.

- Le coordinateur a rédigé un rapport synthétique sur le projet à partir des avis de chacun des membres de la SCI.

Il était demandé à chaque membre de la SCI un rapport de 5 feuillets au maximum. Le coordinateur a établi sur ces bases un rapport synthétique de 8 feuillets maximum qu'il a présenté avant audition du porteur de projet. Il a rédigé aussi une note résumée de 2 pages de ce rapport à l'intention du Conseil scientifique.

- Dans le cas des unités en renouvellement, l'évaluation des projets s'est appuyée d'abord sur le bilan des quatre premières années d'exercice de l'unité.

Il n'a pas toujours été facile de distinguer entre renouvellement, réorientation et projet nouveau. Quel que soit le cas de figure, l'examen attentif du bilan s'est toujours révélé instructif. Il s'agissait de mesurer l'adéquation entre objectifs initiaux (sachant que nous ne disposons pas du texte intégral du projet soumis en 2000) et résultats scientifiques obtenus. Il a également été attentif aux modifications éventuelles apportées au dispositif de l'unité (direction, composition, localisation, assiette géographique des programmes, qualité des partenariats, etc.)

- La SCI disposait, pour évaluer le projet, d'une grille indicative d'évaluation des unités de recherche. Cette grille a été retravaillée par les évaluateurs, de sorte que, reconstituée a posteriori, elle peut se présenter de la manière suivante :

Tableau 1 : Grille d'indicateurs pour l'évaluation des unités

Nature des indicateurs	Descriptif
Qualité scientifique	1. Indicateurs de production scientifique (grands équilibres selon types de supports et langue de communication) 2. Indicateur de rayonnement international (appels d'offres, réseaux, colloques, communication externe) 3. L'originalité et l'intérêt scientifiques du projet, tels qu'on peut les apprécier au regard de "l'état de l'art" dans le domaine. La qualité de sa formulation : clarté de la formulation de la problématique, adéquation de la méthodologie proposée, 4. Importance des enjeux en regard du développement (indicateur à retravailler) 5. Cohérence entre choix thématiques et ancrages géographiques (lieux choisis ou opportunisme) 6. Adéquation entre questions traitées et cocktail disciplinaire (y compris équilibre chercheurs/IT) 7. Importance de l'expertise et du transfert : l'expertise scientifique et/ou la valorisation des savoirs acquis. 8. Équilibre entre programmes individuels et programmes de « forte convergence » 9. Collaborations entre Unités sur des thématiques communes
Qualité du partenariat Sud et Nord	10. Hiérarchisation entre partenariats formels et informels 11. Hiérarchisation entre partenariats durables et occasionnels et appréciation de la contribution dans la durée au renforcement des communautés scientifiques du Sud ; le dossier rempli par les postulants ne comporte malheureusement aucune information sur les partenaires du Sud , ce qui a été jugé choquant par les évaluateurs 12. Efficacité du partenariat : Le partenariat avec les établissements d'enseignement supérieurs français et étrangers : implication du projet dans les formations doctorales, participation à l'enseignement et à la formation ; soutien aux laboratoires et appui à formation (doctorants Sud et Nord, thèses soutenues, enseignements) vs qualité de l'encadrement de jeunes chercheurs, co-publications avec les partenaires
Déontologie/éthique	13. Le projet pose-t-il des problèmes d'ordre déontologique et/ou éthique; ces questions sont-elles correctement explicitées et prises en charge ?
Moyens humains	14. Pyramide par âge et par sexe 15. Pyramide par grade 16. Équilibre IRD/associés (périmètre des unités ?) 17. Équilibre expatriation/MLD/missions
Moyens financiers	18. Ratio budgétaire par chercheur IRD (toutes ressources confondues) 19. Part du budget dévolue aux associés et aux partenaires 20. Rapport ressources budgétaires/financements extérieurs
Qualité gouvernance d'UR et faisabilité :	21. L'expérience acquise par les proposant, les moyens requis pour le mener à bien, les partenariats scientifiques prévus, le réalisme des objectifs. La commission devra également se prononcer sur l'aptitude du candidat à diriger son projet d'unité. Un tel critère est difficile à évaluer sur la seule base de l'audition. On pourra en revanche se référer à des expériences antérieures du candidat en matière de

	<p>pilotage de collectifs scientifiques et d'animation de la recherche.</p> <p>22. Existence d'une base permanente</p> <p>23. Existence d'un Conseil d'UR fonctionnant de façon transparente et qualité de la communication interne</p>
Dynamique de l'unité	<p>24. Continuité/inflexion/recentrage/rupture dans choix thématiques, géographiques, gestionnaires</p> <p>25. Mouvements de personnels statutaires et associés</p>

Cette grille devra évidemment être retravaillée dans l'optique d'évaluations futures. Si certains critères revêtent une portée générale, d'autres sont s'appliquent plus spécifiquement aux sciences sociales. Il importe que ces spécificités soient institutionnellement reconnues.

- Les observations des représentants et des directeurs de centres de l'IRD sur la manière dont les projets s'insèrent dans le contexte local ont également été utilisées. Ces appréciations ont été transmises aux SCI concernées, mais on peut regretter leur caractère assez hétérogène et le fait qu'elles aient été communiquées tardivement.

1.4. Mode opératoire dans la CSS4

La CSS4 avait souhaité travailler non seulement à partir des dossiers, mais aussi sous la forme de visites sur sites, en particulier sur le site d'implantation principale en France. Ceci n'a été possible que dans un petit nombre de cas et nous le regrettons. Nous regrettons également qu'en cas de renouvellement avec changement de DU, les DU sortants n'aient pas été systématiquement conviés à l'audition.

1.5. Réflexion collective sur l'état du dispositif

Les ressortissants de la CSS4 avaient souhaité qu'un large débat soit ouvert, préalablement aux auditions, sur l'état du dispositif mis en place en 2001. Nous avons donc organisé un forum, le 15 juin au matin, dans les locaux de l'IHEAL. Plusieurs questions relatives à l'évaluation ont pu être débattues à cette occasion, comme en témoigne le compte-rendu joint.

2.- Évaluation des projets en session plénière

Étaient présents

Le 15/06 : Arreghini, Besancenot, Bley, Boisson, Bourdarias, Chaléard, Dubois, Fay, Herrera, Janin, Le Bris, Ma Mung, Meyer, Moizo, Moysse, Pierret, Pilon, Piron, Seignobos, Vidal. (20)

Le 16/06 matin : Les mêmes + Quenan et Taladoire (22)

Le 16/06 après-midi : Les mêmes que le matin - Arreghini et Quenan (20)

Le 17/06 matin : Arreghini, Besancenot, Bley, Boisson, Bourdarias, Chaléard, Cosio, Dubois, Fay, Herrera, Le Bris, Ma Mung, Meyer, Moizo, Moysse, Quenan, Pierret, Pilon, Piron, Seignobos, Taladoire, Vidal (22)

Le 17/06 après-midi : Les mêmes + Janin (23)

2.1. Regroupement thématique des auditions

La DP de la CSS4 a proposé un ordre de passage des candidats qui ménage une certaine cohérence thématique : politiques publiques, environnement, archéologie, identité, villes et migrations.

2.2. Investissement des SCI et engagement de la CSS dans la discussion par UR.

Le rapport de la SCI a été présenté à la commission de manière argumentée *en une quinzaine de minutes*, avant qu'elle n'auditionne le candidat à la direction du projet. *Cette audition s'est déroulée en deux temps : une vingtaine de minutes de présentation et une*

dizaine de minutes de discussion avec le porteur de projet. Ce partage du temps a été scrupuleusement respecté.

On peut se féliciter que les examinateurs aient pu disposer dans les temps d'un Cdrom restituant l'ensemble des bilans et des projets. Il est en revanche regrettable que des erreurs aient été commises dans la transmission des résumés fournis à chacun sous forme papier.

Les membres de la CSS sont sortis lorsque l'on traitait de leur UR (Vidal pour l'UR 002, Meyer pour l'UR 003, Herrera pour l'UR 047, Fay pour l'UR 107, Seignobos pour l'UR 095, Pilon pour l'UR 105, Piron pour l'UR 013)

2.3. Présentation des 3 rapports secondaires

Nous étions sollicités pour participer aux SCI chargées d'évaluer trois unités au titre d'autres Commissions que la CSS4. Il faut rappeler que les demandes d'évaluation "secondaires" doivent être formulées par les porteurs de projet (il est regrettable qu'une telle demande n'ait pas été formulée par l'US "audiovisuel" examinée en CGRA 1). Nos rapporteurs ont rendu compte de leur évaluation devant la CSS4 et chacune a fait l'objet d'une discussion. Nos rapporteurs se sont félicités de la forte demande de sciences sociales dans des projets d'unités à dominante biomédicale. Leurs rapports avaient vocation à être incorporés dans un rapport de synthèse soumis à l'appréciation d'une autre commission.

2.4. Exposés des directeurs de départements

Jacques Charmes, directeur du département DSS, constate que le département (dont il vient de prendre la direction) n'a guère contribué à la préparation de la présente campagne d'évaluation des unités. Il a l'impression d'un fort cloisonnement entre les unités et, pour y remédier, il souhaite travailler à partir de trois thématiques structurantes :

- Les dynamiques urbaines
- Politiques publiques et mondialisation
- Environnement et société

Le directeur du département DSS exprime le vœu que des échanges réguliers s'instaurent entre Commissions et département.¹

Patrice Cayré, directeur du département DRV insiste sur l'importance du partenariat dans les dynamiques d'unités et sur la nécessité de formaliser ces partenariats. Il plaide également pour une intégration plus forte de ces dernières à l'Université et pour la prise en compte de la dimension européenne. Les projets d'Unités relevant du département DRV résultent d'un processus de fusion qui fera passer le nombre d'unités de 37 à 28. Le directeur du département DRV appelle de ses vœux une intégration des disciplines autour de questions communes dans le cadre d'une approche de type écologique.

2.5. Bilan général de l'évaluation

Si ,dans l'ensemble, les candidats auditionnés ont su être convaincants, nous nous sommes étonnés de leur posture souvent crispée, voire très défensive.

La Direction générale avait placé la barre à 5 irdiens minimum pour pouvoir présenter un projet. Si le dispositif présenté reste **trop émietté**, avec des unités scientifiquement fortes mais démographiquement faibles, cet émiettement ne semble pas être l'apanage des sciences sociales (Dans le département DSS la moyenne de chercheurs par unité est supérieure à 10). Le calcul des effectifs réels des unités s'avère particulièrement difficile, ce qui pose le problème du "périmètre des unités". Les porteurs de projets ayant été invités à ne pas faire figurer les partenaires du Sud, il était impossible d'apprécier la qualité des partenariats sur une base objective. On a en revanche pu relever, dans le cadre des auditions, la très grande

¹ Une rencontre, dont un compte-rendu sera envoyé séparément, a effectivement eu lieu le 22/09/2004

hétérogénéité des pratiques partenariales. Par ailleurs, la catégorie des "associés" (des pays du Nord) souffre d'imprécision, et cela génère un risque de doubles comptes.

Nous avons relevé un **manque d'interactions entre UR**. Les chevauchements sont le produit d'un héritage : les logiques constitutives des unités en renouvellement demeurent trop hétérogènes et il est parfois difficile d'apprécier si l'on se situe dans un scénario de simple renouvellement ou de refondation, ou encore dans une perspective de création. L'émiettement thématique constaté est en tout cas préjudiciable à une bonne lisibilité de notre dispositif. S'il n'appartenait pas à la CSS de définir une **politique scientifique**, nous avons été gêné par l'absence de directive en la matière. Autour de quels pôles thématiques structurants faut-il rechercher une meilleure cohérence ? Il n'est pas assuré que les pôles proposés par le directeur du département DSS correspondent à l'état actuel du dispositif. Comment va-t-on faire jouer les synergies, une fois les unités mises en place ? L'accrochage insuffisant des unités aux formations doctorales du nouveau système LMD (et donc aux futurs "pôles régionaux") ne porte-t-il pas en germe un risque d'isolement accru par rapport à la sphère académique ?

2.6. La commission a délibéré sur l'ensemble des projets examinés et les a classés en quatre catégories correspondant aux appréciations suivantes :

A : unité dont la création ou le renouvellement est recommandé

B : unité dont la création ou le renouvellement est recommandé, sur la base de proposition d'aménagement

C : unité pour laquelle il est recommandé de procéder à une nouvelle évaluation dans le cadre du prochain appel d'offres

D : unité dont la création ou le renouvellement n'est pas recommandé.

La délibération s'est déroulée en deux temps :

- Une première proposition d'avis a été formulée à l'issue de l'audition par le coordonnateur de la SCI ;
- Ces avis ont été rediscutés lors de la session de synthèse de l'après-midi du 17 juin ;
- Le coordonnateur de la SCI a reformulé une proposition qui a été soumise au vote.

Partant d'un échantillon de 15 unités en évaluation principale, nous avons constaté que l'une (la 088) ne demandait pas de renouvellement et que deux (la 168 et la 169) étaient le résultat de fusions. S'il n'y a pas eu un mouvement plus ample de regroupement, c'est vraisemblablement parce que le département DSS n'a pas joué tout son rôle incitatif en la matière.

Le résultat de l'évaluation (2 B et 12 A) doit-il être mis sur le compte d'un supposé laxisme des sciences sociales. Nous voudrions faire remarquer que le dispositif évalué en 2004 résulte d'une sélection drastique effectuée en 2000 (à l'échelle de tout l'IRD, une bonne centaine de hors UR, dont une quarantaine relevant de la seule CSS4). Nous sommes donc partis de l'idée que cette sélection ayant assuré la promotion de bonnes ou de très bonnes unités, il n'y avait pas lieu, a priori, de rééditer la démarche d'élimination adoptée précédemment. L'examen attentif des dossiers en évaluation principale a fait apparaître que les unités avaient globalement rempli leur contrat au cours de cette première mandature. Les demandes de renouvellement ou de refondation étaient, de leur côté, solidement étayées, même si, dans quelques cas, certains éclaircissements et/ou demandes de réaménagement étaient formulés.

Tableau 2 : Résultats des délibérations de la CSS

UR	Proposition coordinateur SCI	Nombre de votants	Résultats du vote
002	A	21	Unanimité
003	A	21	Unanimité - 9 abstentions
013	A	18	Unanimité - 1 abstention
023	B	20	7 pour - 6 votent A - 7 abstentions
029	A	20	Unanimité
044	A	21	Unanimité - 4 abstentions
047	A	21	Unanimité - 1 abstention
088	Pas de demande de renouvellement		
092	A	20	Unanimité
095	A	20	Unanimité
102	B	19	4 pour - 14 votent B - 1 abstention
105	A	19	Unanimité
107	A	21	Unanimité
168	A	20	Unanimité
169	A	21	Unanimité - 2 abstentions

3.- Rédaction des rapports et dialogue avec les candidats directeurs

À l'issue de la session, la commission a rédigé (sous la responsabilité conjointe de chaque coordinateur de SCI et du président, qui le contresigne) un avis qualitatif sur chaque projet. L'avis a été transmis au Directeur général qui l'a communiqué au candidat directeur et au Conseil scientifique.

Pour une meilleure transparence, nous avons proposé que la délibération finale de la CSS soit immédiatement suivie d'une séance de restitution aux porteurs de projets. Cette proposition n'ayant pas reçu l'agrément de la Direction générale, nous sommes convenus d'organiser une série d'entretiens à la fin de l'été avec **tous** les "porteurs de projets". Ces entretiens, qui se sont déroulés entre le 30 août et le 24 septembre, ont permis d'explicitier certains termes des avis et de discuter les recommandations formulées. Il est à noter que les candidats directeurs avaient fait circuler l'avis au sein de leur unité et étaient porteurs des réactions individuelles et collectives.

Tableau 3 : Restitution des évaluations aux porteurs de projets

UR	Date	Modalités
002	16/09	Entretien Lafayette (Gruénais)
003	6/09	Entretien Bondy (Sélim)
013	1^o/09	Entretien Bondy (Delaunay)
023	21/09	Entretien Bondy (Dubresson et Fauré)
029	7/09	Entretien Bondy (Courret)
044		Échange courriers avec Ruf
047	14/09	Entretien Bondy (Roubaud et Herrera)
088	9/09	Rendez-vous téléphonique (Paris)
092	7/09	Entretien Bondy (Guillaud)
095	30/08	Rendez-vous téléphonique (Colin)
102	7/09	Rendez-vous téléphonique (Baré)
105	21/09	Entretien Bondy (Lange)
107	22/09	Entretien Lafayette (Jolivet)
169	20/09	Entretien Lafayette (Cormier-Salem)
178	20/09	Entretien Lafayette (Gonzales et Salem)

Il s'agissait aussi, à travers ces entretiens, de préparer, dans les meilleures conditions, l'audition par le Conseil scientifique du Président et du Vice-président de la CSS. Nous avons enfin saisi cette occasion pour envisager, avec les DU, la mise en place de canaux d'information de la CSS, à travers lesquels cette dernière pourrait jouer son rôle de conseil (recrutements et accueils, relations transversales entre unités, relations avec des institutions extérieures (en particulier les Écoles doctorales, etc.).

4.- Audition par le Conseil scientifique

La procédure adoptée en 2004 était nouvelle. En 2000, en effet, les DU étaient auditionnés individuellement par le conseil scientifique, mais non par les CSS. La règle est désormais que le bilan et les délibérations des CSS sont présentés au Conseil scientifique par le Président et le Vice-Président. Rappelons que le Conseil a été précédemment destinataire des avis formulés par les Commissions sur chacun des projets d'unités.

Cette nouvelle manière de faire suscite des avis divergents. En première analyse, on peut avancer en sa faveur les arguments suivants :

- Une audition des porteurs de projets par les CSS présente a priori la garantie d'un panel complet des disciplines représentées dans l'unité.
- Le Conseil scientifique, même s'il reproduit la démarche d'un double rapport sur chaque dossier d'unité à évaluer, est plus demandeur d'une synthèse par CSS. Il demeure un risque de duplication entre les travaux des deux instances et il nous paraît nécessaire de poursuivre la réflexion sur ce point.

Le CS s'est divisé en six groupes d'évaluation constitués sur une base thématique² et réunis indépendamment. On peut s'étonner que cette répartition des projets se soit faite sans consultation des CSS, ni même du CS. Nos projets en évaluation principale se sont trouvés ventilés dans les six groupes (029 dans le groupe 1, 092 et 168 dans le groupe 2, 044 dans le groupe 3, 024, 106, 088 dans le groupe 4, 002, 178 dans le groupe 5, les autres dans le groupe 6), sans que la logique de répartition apparaisse de manière évidente.

Chaque coordinateur de groupe a synthétisé en plénière les résultats du travail de son groupe et préparé les questions à poser aux présidents de CSS, mais aussi au DG et aux Directeurs de départements.

Chaque CSS disposait d'une heure, mais le principe (fort sain) était : "tout le monde écoute tout le monde". Le président et le vice-président de commission disposaient de 15 minutes de présentation générale. En ce qui nous concerne, celle-ci a consisté dans le rappel de la méthodologie d'évaluation de la CSS et dans les résultats obtenus (2.5. et 2.6.)³.

Les coordinateurs de groupe ont ensuite engagé la discussion. Les éléments de cette discussion sont résumés dans le tableau suivant (les unités ne figurant pas dans le tableau n'ayant pas fait l'objet de questions ou de commentaires) :

Tableau 4 : Observations formulées par les rapporteurs du CS

² Ces groupes étaient calqués axes thématiques retenus dans le cadre de la Loi d'orientation de la loi de finances (LOLF) :

1. Aléas environnementaux et sécurité des populations du Sud;
2. Gestion durable des écosystèmes au Sud;
3. Ressources et usages des eaux continentales et côtières du Sud;
4. Sécurité alimentaire dans le Sud;
5. Santé au Sud : épidémies, maladies endémiques et émergentes, systèmes de santé;
6. Enjeux économiques, sociaux, identitaires et dynamiques spatiales au Sud.

³ Aucune règle n'ayant été fixée, certaines CSS ont non seulement fourni au CS le classement en A,B,C ou D, mais aussi le résultat des votes (les procédures adoptant variant également d'une CSS à l'autre). Nous avons donc décidé de livrer ce type d'information aux membres du CS, dès lors qu'ils nous le demandaient.

003	Les réserves portent sur la méthodologie et sur les conditions de mise en œuvre du projet. Est plus particulièrement pointée la dispersion géographique, certains parlant de "nomadisme scientifique"
023	Le Conseil scientifique reprend à son compte les réserves sur la méthodologie et sur les incertitudes relatives à la chefferie d'unité. Sur ce dernier point, le Président de la CSS4 a informé le CS des assurances données par le porteur du projet
029	Est principalement évoquée la fragilité du chantier Quito. Le président de la CSS4 a indiqué que le fléchage d'un poste 2005 en DR2 pourrait réduire cette fragilité
044	Le coordonnateur s'interroge sur l'insuffisante articulation aux unités d'hydrologie
088	Le Conseil confirme l'appréciation du bilan formulé par la CSS et approuve le regroupement avec l'UMR Chenorkian à Aix-en-Provence
092	Des rapprochements seraient à envisager autour du thème de l'environnement
168	Il faudrait aller vers un rapprochement avec les unités de service "Dynamiques, impacts et valorisation des hydro-aménagements" (048) et "Biodiversité végétale, connaissance et valorisation" (084) ⁴ . Comme dans le cas précédent, passer par d'éventuels partenaires communs pour "mettre du liant"

Suite à l'audition de la CSS2, nous étions concernés par la discussion sur 2 unités :

024 : Le Conseil demande la remontée de B en A de cette unité

178 : Ni la pertinence thématique, ni la transversalité disciplinaire ne font l'objet de contestations. Les conditions de mise en œuvre posent en revanche question (dispersion, mise en cohérence scientifique des composantes). Le CS rejoint la CSS2 dans son appréciation.

Le Conseil scientifique, ayant entendu les directeurs de départements et les Présidents de Commission, a formulé les avis figurant dans le tableau 5 (avis transmis aux porteurs de projets à la mi-octobre) :

Observations sur les avis du Conseil scientifique :

- En ce qui concerne les unités en évaluation principale devant la CSS4, on constate que les avis du CS convergent en gros avec les nôtres. Il est proposé de "recommander la création ou le renouvellement" (classement en A) de 10 unités et de "proposer la création ou le renouvellement moyennant certains aménagements" (classement en B) de 4 unités.
- On note que le CS procède au reclassement en A de l'UR 102, mais aussi que les UR 003 et 044 passent de A en B. Tout en observant que les votes en commission sur ces UR avaient exprimé certaines réserves (traduites en abstentions), on étudiera avec intérêt les raisons invoquées par le CS dans les avis transmis aux porteurs de projets.
- S'agissant des unités en "évaluation secondaire", on note que le CS maintient l'UR 178 en C, confirmant ainsi l'avis à titre principal de la CSS2. Le Conseil rappelle néanmoins que la note C ne doit pas être perçue comme une sanction mais comme un avis constructif en vue d'améliorer le projet. Nous suivrons de près les suites qui seront données à ce classement. L'UR 024 (sur laquelle notre évaluation secondaire avait été très positive) est remontée de B en A.

Tableau 5 : Avis du CS

UR002	« Santé en Afrique » - Marc-Eric Gruénais	A
--------------	---	----------

⁴ Qu'entend-t-on par "rapprochement entre une UR et une US ? S'il s'agit effectivement de "mettre du liant" il reste à définir les procédures incitatives adéquates.

UR003	« Travail et mondialisation » - Monique Sélim	B
UR013	« Migrations, mobilités et peuplement » - Daniel Delaunay	A
UR023	« Développement local urbain. Dynamique et régulation » - Yves-André Fauré	B
UR029	« Environnement urbain » - Dominique Couret	A
UR044	« Dynamiques sociales de l'irrigation » - Thierry Ruf	B
UR047	« Croissance et inégalités » - Javier Herrera	A
UR088	« Sociétés populations et environnements sur le temps long en Afrique septentrionale » - François Paris	nc
UR092	« Les adaptations humains aux environnements tropicaux durant l'holocène » - Dominique Guillaud	A
UR095	« Régulations foncières » - Jean-Philippe Colin	A
UR102	« Intervention publique, espaces, sociétés » - Jean-François Baré	A
UR105	« Savoirs et développement » - Marie-France Lange	A
UR107	« Constructions identitaires et mondialisation » - Marie-José Jolivet	A
UR168	« Dynamiques environnementales » - Geneviève Michon	A
UR169	« Patrimoines naturels, territoires et identités » - Marie-Christine Cormier-Salem	A
UR 024	« Epidémiologie et prévention » - François Simondon	A
UR 106	« Nutrition, alimentation, sociétés » - Delpéuch	A
UR 178	« Conditions et territoires d'émergence des maladies » - Jean-Paul Gonzales	C

5.- Arbitrages de la Direction générale

Les résultats de ces arbitrages figurent dans le tableau synthétique 6. Sont repris, dans ce tableau les avis des CSS et du CS :

Tableau 6 (*) : Arbitrages de la DG et récapitulation des avis de la CSS et du CS

UR	Avis de la CSS	Avis du CS	Arbitrage direction générale
002	A	A	R
003	A	B	R
013	A	A	R
023	B	B	R
029	A	A	R
044	A	B	T
047	A	A	R
088	Avis favorable au rattachement à une UMR		T
092	A	A	R
095	A	A	R
102	B	A	R
105	A	A	R
107	A	A	R
168	A	A	C
169	A	A	C
024	B	A	R
106	A	A	R
178	C	C	T

(*) R : renouvellement pour 4 ans - T : Mise en transition - C : Création

Observations :

On s'interroge sur les éventuelles difficultés ayant conduit à un arbitrage tardif.

Cet arbitrage conduit à un résultat globalement conforme aux avis rendus par les instances consultatives, à l'exception notable de l'UR 044 classée "en transition". Nous ne disposons d'aucune explication officielle sur un tel classement et nous continuons de nous interroger sur ce que recouvre précisément le statut "en transition".

La Commission souhaite enfin obtenir des informations plus précises sur d'éventuelles reconfigurations apportées aux projets d'unités (suppressions d'implantations et de chantiers selon des règles non énoncées au moment de l'évaluation, allocation de moyens financiers et humains).

